



AVIS IMPORTANT

Depuis quelques jours, il nous arrive un grand nombre de lettres de nos abonnés qui nous demandent si nous avons reçu les souscriptions qu'ils nous ont envoyées comme prix de leur abonnement. On comprend qu'il nous est impossible de répondre à toutes ces lettres et d'expédier un reçu à chaque abonné, car nous nous exposons par là à une perte considérable de temps et à des dépenses assez élevées.

Pour satisfaire tous nos abonnés et leur dire que nous avons reçu leur argent, nous changeons la date de l'expiration de l'abonnement sur la bande qui se trouve sur notre journal aussitôt que nous avons reçu leurs souscriptions.

A l'avenir, que nos abonnés veulent bien jeter un coup d'oeil sur l'adresse de leur journal, et ils se convaincront que nous accusons réception de leur envoi sur chaque adresse.

L'ADMINISTRATION.

AVIS AUX RETARDATAIRES
Nous produisons de l'occasion pour que nos abonnés de jeter un coup d'oeil sur la date à laquelle expire leur abonnement et de vouloir bien nous éviter la pénible nécessité de leur demander par lettre le montant de leurs souscriptions et de leurs arrangements en nous faisant parvenir au temps où la somme qu'ils nous doivent.

L'ADMINISTRATION DU
Courrier du Canada
30, rue de la Fabrique, Québec
Québec, 18 janvier 1897.

QUEBEC

MARDI, 15 JUIN 1897

Boodlers et tripoteurs

Les ecumeurs du budget

Une clique fédérale

La danse des millions

Nous avons démontré que dans l'affaire du Drummond le gouvernement Laurier sacrifie l'intérêt public.

Nous avons démontré qu'il fait un cadeau de \$14,000,000 (quatorze millions de piastres) au Grand-Tronc.

Nous avons démontré qu'il fait tomber dans le gousset des propriétaires du tronçon de chemin qui va de Ste-Rosalie à Moose Park, \$6,000,000 (six millions de piastres).

Nous avons démontré que ce sont là vingt millions de piastres jetés à l'eau.

Nous avons démontré que ces marchés monstrueux ne servent que des intérêts particuliers.

Et maintenant, nous demandons quelle a été la considération de cette transaction véreuse ?

Quel a été le total du boodlage ?

On mentionne couramment des chiffres.

On dit que \$25,000 ont été versées pour les fins d'une élection partielle.

On affirme que \$30,000 ont été consacrés à l'achat d'un journal libéral.

On parle d'autres souscriptions faites dans les intérêts du parti ministériel.

On ajoute qu'il restera encore un gros mangot à partager entre quelques affidés.

Il importe que la lumière se fasse sur tout cela.

Ah ! nous présentons bien que le mercenaire allait s'implanter à Ottawa.

Voilà une clique qui se dessine !

Voilà une école de haut boodlage qui s'ouvre !

A l'assaut les ecumeurs budgétaires, et en avant la danse des millions !

IL EST NERVEUX

L'attitude de maître Tarte

Un correspondant parlementaire donne ces détails sur l'attitude de maître Joseph Israël Tarte durant la première escarmouche à propos du Drummond scheme :

"L'hon. M. Tarte qui était nerveux dès le début de la discussion se leva pour défendre le projet auquel il attachait tant de prix.

Il ne dit rien de nouveau, rien de plus que n'avait dit M. Blair, mais il se chargea de répondre à ceux qui semblaient insinuer que la transaction n'avait du lys ni la saveur originelle ni la blancheur immaculée.

Quelqu'un ayant dit : donnez tous les faits ?

M. Tarte dressa l'oreille et répliqua : Parlez, parlez donc. Vous avez envie de parler, hein ? Vous voulez dire quelque chose, parlez.

L'interrompueur s'est tu, mais les deux interlocuteurs s'étaient compris.

M. Tarte prédit un surplus dans les comptes de l'intercolonial, malgré ce surplus de dépenses de \$210,000 par an comme l'on sait.

Parlez donc, s'écria M. Tarte, si vous pensez quel quelque un a agi malhonnêtement, démontrez-le !

Des "hear, hear," ironiques se firent entendre.

—Vous pouvez parler, reprit M. Tarte, vous savez que je n'ai pas peur, et je n'ai pas peur parce que je sais que j'en ai plus que moi !

Une volée de "hear, hear," accueillit cette foudroyante apostrophe que Danton n'eût pas désavouée.

Ah ! il est nerveux maître Tarte !

Il nous semble voir d'ici sa binette agitée de ce tic convulsif que connaissent bien ceux qui ont pratiqué l'individu, le bigard faux et mobile, l'air rageur, tout son corps remué par une sorte de trépidação incontrôlable.

Pourquoi donc tant de nervosité ?

Ah ! c'est que Joseph Israël Tarte est l'auteur du scheme dont l'opinion commence à s'émouvoir.

Il voit que les choses se gâtent.

Il s'aperçoit que son jeu est percé à jour.

Il sent que la suspicion et le mépris l'enveloppent.

Et la rage l'étouffe.

Et il court au devant des accusations.

Et il s'accuse lui-même dans son fébrile emportement à se défendre.

Boème et trépigbe, traité ; tu n'es qu'un commencement de la rétribution due à la longue série de ses scélératesses !

Les gros mangent les petits

QUATRE PAR CENT POUR LES RICHES

TROIS PAR CENT POUR LES PAUVRES

Telle est la justice de Laurier, Tarte et Cie

Savez-vous à quel taux le gouvernement fédéral fait son calcul d'intérêts quand il s'agit de spéculateurs du Drummond ?

A quatre pour cent.

Le ministre des chemins de fer a déclaré ceci :

"La ligne de la Chaudière à Ste-Rosalie coûterait \$1,600,000 ; plutôt que de dépenser cette somme, le gouvernement a préféré louer la ligne du chemin de fer du comté de Drummond au taux de 4 p. c. sur le capital représentant la construction."

Quatre pour cent ! lorsque le gouvernement fédéral peut emprunter à trois.

Quatre pour cent en faveur des financiers du Drummond ! lorsque le gouvernement a réduit à trois pour cent l'intérêt de ses caisses d'épargne.

Aux humbles, aux travailleurs qui économisent sou par sou, au déposant du petit peuple, à l'artisan, à l'ouvrière honnête et laborieuse, MM. Laurier et Tarte ne paient que trois pour cent.

Mais aux gros bonnets du chemin de fer de Drummond, à M. Greenshields et à ses copains, quatre pour cent d'intérêt ce n'est pas trop !

Quatre par cent durant 99 ans !

Quatre par cent à perpétuité !

Quatre par cent, quelle que soit la baisse universelle de l'intérêt dans le monde civilisé !

Quatre par cent aux spéculateurs amis de Joseph Israël Tarte, et à leurs descendants jusqu'à la quatrième génération !

Voyez l'écœurante iniquité vaine ouverte les yeux des dupes qui ont cru que le règne de Laurier serait le règne populaire par excellence ?

Le denier des écoles

Et les rumeurs de Winnipeg

Il y a quelques mois tous nos journaux ont reproduit le document suivant :

Rome, 5 février 1897.

Palais de la Sacrée Congrégation de la Propagande.

A Monseigneur Adolphe Langevin, Archevêque de Saint-Boniface.

Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

La Sacrée Congrégation de la Propagande a appris avec la plus grande joie que Votre Grandeur avait établi dans son archidiocèse une œuvre pour soutenir les écoles catholiques détruites par l'injuste loi dans le Manitoba.

Une telle œuvre pie est certainement digne des plus grands éloges. J'espère qu'elle se répandra heureusement et produira des fruits abondants. Je suis heureux de communiquer à Votre Grandeur la Bénédiction Apostolique que le Souverain Pontife accorde à l'auteur de "Denier de Manitoba" et de plus sous ce pli le Brevet apostolique par lequel le Saint Père accorde des privilèges spirituels à ceux qui concourent à cette œuvre. Je prie Dieu de vous conserver encore très longtemps.

De Votre Grandeur le très humble serviteur,

M. Card. Ledochowski, préfet.

A. Archevêque de Larisse, secrétaire.

Sous le même pli se trouvait le Brevet Pontifical dont voici la teneur :

Audience au St-Père du 26 janvier,

"Sa Sainteté Léon XIII, Pape par la Divine Providence, sur notre rapport à nous, soussigné, secrétaire de la Sacrée Congrégation de la Propagande, accorde à la demande de Monseigneur Langevin, archevêque de St-Boniface, à tous et à chacun des fidèles de l'un et de l'autre sexe qui donneront quelque secours à l'œuvre pie établie pour soutenir les écoles catholiques dans le Manitoba, l'Indulgence plénière à gagner le jour de la fête de St-Joseph Calasanti (27 août), patron des écoles, en visitant leur propre église paroissiale, pourvu que réellement contraire de leurs fautes, confessées et ayant reçu la sainte communion, ils prient Dieu quelque temps pour la propagation de la Sainte Foi et selon l'intention du Souverain Pontife.

Cette Indulgence plénière est applicable, par mode de soulage, aux âmes du Purgatoire.

Donné à Rome, au Palais de la Sacrée Congrégation de la Propagande, le jour et l'année cités plus haut.

A. Arch. de Larisse, secrétaire."

C'était donc l'œuvre du dernier des écoles catholiques du Manitoba qui était fondée solennellement sous la haute sanction du Souverain Pontife.

Pourquoi ce rescrit pontifical accompagné du don de faveurs spirituelles toutes spéciales ? Pour soutenir les écoles catholiques du Manitoba, détruites par des lois injustes, comme le disait Son Eminence le cardinal Préfet de la Propagande dans sa lettre à Mgr Langevin.

Il importait donc, aux yeux du St-Siège, de maintenir ces écoles catholiques ? C'était une œuvre méritoire, digne de toutes les bénédictions de l'Eglise, que de contribuer à leur soutien ?

Comment pourrait-on concilier ce rescrit pontifical avec les sinistres rumeurs qui nous viennent de Winnipeg depuis quel que temps, si ces rumeurs avaient quelque fondement ?

Comment le délégué du Saint-Père pourrait-il favoriser le suicide des écoles catholiques, de ces mêmes écoles pour le soutien desquelles l'Eglise a ouvert le trésor de ses indulgences il n'y a pas cinq mois ?

Car il ne faut pas s'y tromper ; l'acceptation du status quo, même avec toutes les belles promesses de M. Greenway, ce serait le suicide des écoles catholiques, leur fusion au sein des écoles publiques contrôlées par un bureau scolaire protestant, et par un département de l'éducation protestant.

La presse libérale, qui a traité la cause des écoles séparées, est unanime à répéter que Son Excellence Mgr Merry del Val est disposé à conseiller ce suicide.

Nous attendons des renseignements plus autorisés pour croire une pareille énonciation.

A l'assaut du budget

Un tableau suggestif

Le correspondant parlementaire de la Presse à Ottawa lui envoie le petit tableau suivant, qui est joliment brossé :

"Les manèges des chefs de nos deux grands chemins de fer autour de la chambre, sont coniques à observer."

M. Shaughnessy et M. Wainright sont en permanence à Ottawa, ce dernier a de plus à ses trousses, M. J. N. Greenshields.

Le Pacifique soigne les députés de la Colombie Anglaise qui ne veulent pas du Crow's Nest Pass.

Le Grand Tronc soigne les députés du district de Québec auquel le Drummond répute.

Et les deux lignes qui, cette fois, ne sont pas en antagonisme, agissent concurremment.

Le wagon directoirel du Pacifique est ancré à la gare de l'Union Depot.

Le wagon directoirel du Grand Tronc est stationné à la gare de l'Atlantique au pont Duflerin.

Et, après chaque séance, le troupeau législatif se partage.

Les gens du Pacifique—comme les caractères aux abords des gares appellent : les gens de madame Lefebvre—partent vers la Chaudière.

Les gens du Grand Tronc partent vers le Canal.

C'est là que se discutent les intérêts de l'Etat."

N'est-ce pas là une peinture bien suggestive de l'état des choses à Ottawa ?

Voyez-vous les magnats des chemins de fer à l'œuvre ? Les voyez-vous travaillant, séduisant ces purs qui, tant de fois, ont tonné contre l'influence des grandes compagnies ?

Nous retournerons par la pensée vers quelques années en arrière. Nous nous reportons au temps où le Pacifique demandait au Parlement de lui prêter \$30,000,000, par exemple—prêt parfaitement garanti et qui a été remboursé depuis.

Quels cris dans le camp libéral ! Quelle tempête ! Quelles dénonciations ! Quelles philippiques !

Il fallait entendre ces petits Démosthènes, ces austères, ces farouches, ces incorruptibles, ces irréconciliables ! Les magnats du Pacifique passaient mal leur temps. Un seul d'entre eux, lord Mount Stephen ou M. Van Horne, se montrait-il à l'horizon des Communes, aussitôt éclatait un beau concert de tirades indignes ! C'était un attentat à la dignité de la représentation nationale ! Le pays était en danger !

Et les ministres conservateurs, sir John, sir Charles, sir Hector, M. Pope ! Ils étaient en train de vendre la confédération aux millionnaires de la grande compagnie, ils trahissaient leur serment d'office, ils étaient dignes du pilori !

Et bien, ce sont les mêmes dénonciateurs que l'on voit se traîner en ce moment du Pacifique au Grand-Tronc pour balayer des marchés inavouables et scandaleux. Ce sont les mêmes hommes qui font la navette entre le wagon directoirel du Grand-Tronc et le wagon directoirel du Pacifique, comme des chiens qui vont chercher la pâtée dans plusieurs éuelles. Et cette fois les magnats du Pacifique ne sont pas seuls en scène, les deux puissantes compagnies, Pacifique et Grand-Tronc, rôlent de conserve comme deux grands fauves autour du Parlement pour arracher chacune son morceau de chair vive, son quartier de budget.

Au Grand Tronc les millions du Drummond scheme, au Pacifique les millions du Crow's-Nest Pass !

Et ces excellents libéraux ne devaient pas augmenter la dette publique, ni le service des intérêts !

Tas de saltimbanques et de menteurs politiques !

Le scandale du Drummond

L'OPINION S'EMUE

Les boodlers sont inquiets

Le scandale du Drummond commence à remuer l'opinion, Dieu merci !

La grande presse s'en empare.

Les ministres balbutient.

Les reptiles sont embêtés.

Les honnêtes gens de tous les partis s'alarment, et se demandent où nous allons avec un tel système de gouvernement.

A la première stupéfaction qui a suivi la divulgation du "coup", succède un sentiment d'indignation farieuse.

L'article de la Presse d'hier est dans cette note.

Nous engageons nos amis de l'opposition fédérale à redoubler de vigilance et d'énergie.

Dans ce job du Drummond il y a de quoi tuer trois gouvernements.

Faisons la lumière et éclairons l'opinion sur l'infamie de ces pharisiens qui, non contents de trahir la cause catholique, se lancent à corps perdu dans les plus audacieux boodlages pour s'enrichir eux-mêmes et enrichir leurs favoris.

Sus à la clique d'Ottawa !

SI LE BARY FAIT SES DENTS

Ayez le soin d'avoir ce vieux remède si efficace, le sirop de Mme Winslow, pour les dents des enfants. Il adoucit les gencives, allège la douleur, guéri les coliques et c'est aussi le meilleur remède pour la diarrhée. Vingt cinq centimes la bouteille. Lermilanc.97

UNE AFFREUSE SITUATION

Quelle terrible chose que s'éveiller au milieu de la nuit en souffrant du choléra, le plus prolixe médecin se trouvant à un mille de distance, et n'ayant personne pour l'envoyer chercher. Imaginez une situation domestique plus affreuse si vous le pouvez ; et cependant, les cas de cette espèce sont très communs. Néanmoins, on s'aperçoit que jamais de troubles sérieux ni le maître de la maison, avait en mains une bouteille de Perry Davis Pain Killer, car c'est un remède qui ne manque jamais de guérir le choléra, les crampes, la diarrhée ou le dysentérie. Tous les pharmaciens le vendent. 25c pour la nouvelle et vide bouteille.

NOS ECOLES

Sous ce titre, nous lions dans le Manitoba :

La charité ne se lase pas : le Denier de Manitoba nous apporte tous les jours l'obole qui nous permet de scouter nos écoles.

Citons entre autres les deux lettres suivantes :

A Sa Grandeur Mgr Langevin, Archevêque de St-Boniface, Monseigneur,

Yeuillez accepter au nom de ma famille dix dollars pour aider au soutien de vos écoles.

Montreal.

A Sa Grandeur Mgr l'Archevêque,

Daignez agréer les cinq dollars que contient cette lettre. C'est l'obole du pauvre pour aider au soutien de vos chères écoles catholiques que vous défendez avec tant de sollicitude contre ses vils persécuteurs."

Ajoutons qu'actuellement il y a au moins 65 écoles catholiques en pleine activité.

L'EBOULIS

De la rue Champlain

\$39,000 ACCORDES AUX VICTIMES

Le montant accordé à chacun

Comme on le sait le gouvernement fédéral a accordé \$39,000 aux victimes de l'éboulement de la rue Champlain, après avoir fait faire une enquête sur les pertes subies et les réclamations demandées.

Voici le montant accordé à chacune des victimes :

1 A—Mme Wm. Douglass, habits, \$89 50

2 A—Madden et Ellis, habits, 25 00

3 A—William McCabe, propriétaire, 1,500 00

1—Thomas Berrigan, mobilier, 450 00

2—R. Borland et Cie, 400 00

3—James Bradley, mobilier, \$339, via \$800, 839 00

4—Mme Henry Black, la moitié mobilier, etc. \$750, via \$2,500, 3,250 00

4—Mlle Ida Black, blessures, \$1,000, la moitié mobilier, \$750, 1,750 00

5—Stephen Burke, mobilier, \$900, via d'enfants, \$400 1,300 00

6—John Donnelly, habits, 30 00

7—Mme F. E. Carlsson, mobilier, 500 00

8—James Coughlin, mobilier 200 00

9—Mme P. Doyle, et trois sœurs, dommages, etc., 40 00

10—M. Dechey, et Ellen, mobilier, \$900, via \$1,000, 1,300 00

11—J. T. Doherty, dommages, 50 00

12—Patrick Donovan, dommages, 75 00

13—Thomas Bourght, dommages, 125 00

14—Mme Elizabeth Simon, mobilier, 150 00

15—Mme P. Fitzgerald, mobilier, \$500, via \$1,500, 2,000 00

16—Thos. Graham, jr., dommages, 110 00

17—Thos. Graham, sr., dommages, 150 00

18—John Hanlon, outils, blessures, 150 00

19—George Heyden, dommages, 60 00

20—James Hydon, mobilier, 400 00

21—John Henry, succession, 115 00

22—Mme M. Kerwin, mobilier, 115 00

23—Mme Catherine O'Farrell et fils, mobilier, \$750, via, \$1,250, 2,000 00

24—Wm. Kennedy, effets de sa fille, 115 00

25—Lyle Kerwin, mobilier, 650 00

26—Mme James Kennedy, et sœur, habits, \$20, via, \$400 420 00

27—John Lang, outils, 32 50

28—Mme Tim. Berrigan, et famille, mobilier, \$500, via, \$1,000, propriété, \$1,500, 3,000 00

29—Mme W. Vail, et Mme J. Reardon, mobilier, 500 00

30—Alex. Wm. Mayberry, et Mme John Glanion, Mme Cotnam, Jos., Widow Joyce, mobilier, 1,000 00

31—Thos. Mulholland, mobilier, 225 00

32—Henry Mullins, mobilier, \$450, blessures, \$229, 700 00

33—Mme Malone, J. Widow, habits, 30 00

34—Edward Greer, mobilier, 200 00

35—Mme Robert Paul, dommages, 175 00

36—Patrick Nolan et Bridget, mobilier, \$100, via, \$1,000 1,400 00

37—O'Dowd, Frank, O'Neil, James, Joseph, mobilier, 400 00

38—Maggie O'Neil, mobilier, 500 00

39—Patrick O'Neil, habits, 125 00

40—Mme W. J. Power, mobilier, \$400 ; via, \$1,000, 1,400 00

41—Martin Ready, mobilier, \$250 ; via d'enfant, \$400, 750 00

42—Mme W. Stephens, mobilier, \$500 ; via, \$1,000, 1,500 00

43—Mme W. Douglass, (voir 1A), 250 00

44—Mme J. Knox, habits de Mme Brown, \$53 ; mobilier, \$175, 228 00

45—Tweedle, T. S., et d'enfants, \$50 ; via \$500, 550 00

46—Mme Mda Walsh P. habits d'enfants, \$50 ; via \$500, 550 00

47—James Watters, habits, 33 40

48—G. M. Webster et Cie, 30 00

49—Mde Hy. Wilson, dommages, 30 00

50—Claude Giguère, 223 00



